

La CNSA se mobilise face à la pénurie d'ambulanciers



Face à la pénurie d'ambulanciers et au risque de déstabilisation des parcours de soins, les ambulanciers montent au créneau pour lever les barrières d'accès à la profession et pour renforcer son attractivité.

La CNSA se mobilise face à la pénurie d'ambulanciers

Face à la pénurie d'ambulanciers et au risque de déstabilisation des parcours de soins, les ambulanciers montent au créneau pour lever les barrières d'accès à la profession et pour renforcer son attractivité.

Dès cet été 2022, les ambulanciers, par la voix de la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA), proposent au ministre de la Santé des mesures pragmatiques qui peuvent être mises en place dès la rentrée.

Accélérer le déploiement de la réforme de l'urgence préhospitalière (UPH) est une priorité pour sauver l'hôpital. Accueillir les jeunes dans la profession dès l'âge de 18 ans (contre 21 ans actuellement) en leur proposant une vraie carrière dans la santé est également crucial alors que la profession vieillit (les 55 000 salariés du secteur ont majoritairement plus de 45 ans) 1 et s'épuise à parcourir des trajets de plus en plus longs du fait des déserts médicaux.

Un métier de passionnés, engagés en première ligne...

On ne le sait pas assez, mais les ambulanciers sont très souvent les premiers de cordée en cas d'urgence. Ils réalisent plus de 33 % de l'activité d'urgence préhospitalière et prennent en charge 5 millions de patients par an pour un nombre total de 40 millions d'appels aux centres 15, dont 25 millions ne nécessitent pas de transport, mais une simple réorientation.

Depuis le 1er juillet 2022, date d'entrée en vigueur de la réforme de l'UPH, qui réorganise notamment la garde ambulancière, les ambulanciers sont reconnus comme des professionnels de santé, des urgences et de la prise en soin et non plus seulement comme des transporteurs spécialisés.

Au quotidien, ils accomplissent les contrôles appropriés, tels que la prise des constantes vitales pouls, tension, fréquence respiratoire... destinées aux médecins régulateurs du SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) ou du SMUR (Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation) ou encore au médecin traitant.

« Nous faisons partie intégrante de l'équipe médicale, nous assistons le staff, nous prenons des initiatives, nous sommes les yeux des urgentistes en lien avec les patients et les familles » constate Pierre-Yves VANSTAVEL, chef d'une entreprise d'



ambulances à Creil (Oise 60) et secrétaire national de la CNSA.

Les ambulanciers, lanceurs d'alerte pour sauver l'hôpital !

Les ambulanciers saluent la réforme de l'UPH qui reconnaît pleinement leur statut de professionnels de santé. Mais encore faut-il qu'ils puissent être en capacité d'absorber, 24 h/24 h et le week-end l'afflux des demandes urgentes, en hausse de 35 à 40 %.

Car aujourd'hui, la profession manque cruellement de personnel. C'est quelque 15 000 postes d'ambulanciers qui sont actuellement à pourvoir² pour venir en aide aux soignants et pour sauver, ensemble, l'hôpital en crise.

Comme le souligne Dominique HUNAULT, chef d'une entreprise d'ambulances à Metz (Moselle 57) et président de la CNSA : « Nous rencontrons chaque jour des jeunes très enthousiastes à l'idée de nous rejoindre, car le métier a du sens pour eux et promet une belle aventure humaine. Mais conduire une ambulance à 18 ans est actuellement impossible du fait de la réglementation. La barrière initiale des trois ans de permis probatoire constitue un obstacle à l'entrée dans la profession. Il faut la supprimer sans renoncer à la qualité : la conduite sanitaire est exigeante, c'est une compétence clé qui ne peut être acquise qu'en suivant une formation spécifiquement adaptée aux jeunes conducteurs ».

Deux mesures proposées par la CNSA et portées haut et fort

Pour les jeunes à la recherche d'un emploi, attendre l'échéance des trois ans de permis de conduire (deux ans pour ceux qui ont fait la conduite accompagnée) est rétrograde. C'est pourquoi la CNSA propose d'aligner la profession sur celle des conducteurs de bus ou d'autocars, accessible dès 18 ans.

Cette demande, portée auprès du ministère de la Santé, exige une rapide modification du code de la santé publique (CSP). En contrepartie, les ambulanciers sont prêts à contribuer au financement du permis de conduire.

L'étape suivante, soumise à l'Éducation nationale, est la création d'un bac professionnel Ambulanciers pour faire face aux besoins des Français en situation d'urgence, de maladie ou de dépendance.

D'ici 2023 : ambulancier, le sésame pour accéder à la filière du soin et se reconvertir

L'humain est au cœur même des vocations d'ambulancier. Faire le choix de cette profession, c'est contribuer pleinement à la chaîne des soins, tous les jours.

Toutefois, le temps où l'on gardait le même emploi durant toute sa carrière est révolu et les conditions de travail sont telles qu'en moyenne, la durée en poste est d'un peu plus de sept ans, équivalente à celle observée dans le secteur hospitalier.

Favoriser d'emblée l'accès à d'autres professions du soin, comme celles d'aide-soignant ou d'infirmier, constitue une solution d'intérêt général.

Cela passe par la création de passerelles entre les formations sanitaires et l'organisation de stages croisés pour bien connaître les autres professions.

La CNSA propose aussi d'augmenter le nombre d'ambulanciers diplômés d'État (DEA) en ouvrant le dispositif de VAE (Valorisation des Acquis par l'Expérience), comme cela a été fait pour d'autres professions telles que celle des infirmières de bloc opératoire.

La généralisation de la VAE faciliterait la promotion en interne dans les entreprises pour valoriser l'engagement et l'expérience.

Enfin, la constitution de carrières passe par l'ouverture à de nouvelles qualifications. Un ambulancier, en poste depuis trois ans, doit pouvoir :

- embrasser une spécialité (autonomie, pédiatrie, psychiatrie, accouchement inopiné, transport bariatrique, transport de greffes),
- développer des compétences 2.0 pour être les yeux du SAMU grâce à l'utilisation d'outils e santé : valise embarquée avec tablette, Unité Mobile de Télémédecine...
- devenir urgentiste au SMUR.

Ambulancier, c'est plus qu'un métier, c'est une vocation exigeant dévouement, sang-froid et sens des responsabilités !

La profession, qui accueille 40 % de femmes, se mobilise aujourd'hui pour que chaque Français accède à une offre de soins adaptée, y compris dans les déserts médicaux.

Elle doit devenir une nouvelle porte d'entrée aux professions de santé comme celles d'aide-soignante ou d'infirmière.

« Protéger, alerter et secourir » est la devise des ambulanciers.